

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du onze février deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Etaient présents : M. THOMAS - Mme YVERNAULT-TROTIGNON – M. VILLIN - Mmes VIOUX - VERKEN - AYALA - ORZAKIEWICZ - MM. POITEVIN Alain - JACQUET - Mme BIGOT - MM. DUPONCHEL - AUSSOURD - MABILLE - Mme LALANGE - MM. BEAUSSIER –BOUCHER - Mme BARRAULT - MM. TIXIER – GRIMAULT - Mmes GILLES - POULAIN – LAVAUD.

Etaient excusés : Mmes ROULLEAUX (procuration à Mme VIOUX) -COLLIN - M. POITEVIN Gotlib.

Madame VERKEN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 1 – APPROBATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Les résultats prévisionnels 2020 s'établissent comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses	5 085 695,33		
		Résultat de l'exercice	458 722,04
Recettes	5 544 417,37		
		Report N-1	674 714,31
		Résultat de clôture	1 133 436,35
Investissement			
Dépenses	1 057 022,34		
		Résultat de l'exercice	1 251 799,36
Recettes	2 308 821,70		
		Report N-1	- 869 003,64
		Résultat de clôture	382 795,72
Restes à réaliser			
Dépenses =	714 435,23		
Recettes =			
		TOTAL R.A.R. N	- 714 435,23
	Déficit d'investissement globalisé	-	331 639,51
Budget Primitif exercice N+1 (2021)			
Fonctionnement			
Dépenses	6 442 396,01		
Recettes	6 442 396,01		
Equilibre			
Investissement			
Dépenses	4 401 152,02		
Recettes	4 401 152,02		
Equilibre			
		Résultat de cloture N	1 133 436,35
		Réserves 1068 invest	- 331 639,51
		à reporter 002	
		Excédent Fonct	801 796,84
		à reporter 001	
		Excédent invest	382 795,72
		AUTOFINANCEMENT	
		023 Virement à section Invest.	606 949,64
		021 Virement de section Foncton.	606 949,64

Les résultats prévisionnels de 2020 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de + 458 722.04 € qui, cumulé au résultat reporté de 2019 permet de constater un excédent global de fonctionnement de + 1 133 436.35 €.

La section d'investissement affiche un résultat prévisionnel 2020 de + 1 251 799.36 € auquel il faut déduire le déficit reporté de – 869 003.64 € pour obtenir le résultat d'investissement 2020 de + 382 795.72 €.

Ce résultat doit être pondéré par les restes à réaliser (factures en attente de paiement) pour obtenir le résultat prévisionnel global d'investissement 2020 qui s'établit à – 331 639.51 € qui sera compensé par ponction sur l'excédent de fonctionnement.

Le budget primitif 2021 intégrera donc :

- l'autofinancement de 331 639.51 € (1068 en recettes d'investissement), qui est prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2020.
- un excédent de fonctionnement reporté de + 801 796.84 € (002 en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2020 moins l'autofinancement
- un excédent d'investissement de 382 795.72€ (001 en recettes d'investissement)

1.1. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 442 396.01 € en dépenses et recettes.

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) sont prévues à hauteur de 1 747 900 €. 1 471 850.92 € étaient prévus en 2020. Les augmentations sont liées aux obligations de fournitures de repas et couches pour les enfants du Multiaccueil, les frais liés à la gestion de la crise sanitaire, les frais liés aux actions portées dans le cadre de l'opération Nouveau Centre.

Les frais de personnel (012) sont chiffrés à 3 088 246.37 €, soit + 1.5% par rapport aux réalisations 2020 liée à plusieurs facteurs. Pour 2021, le montant anticipe notamment les évolutions de carrières, la mise en place de la part « Complément indemnitaire annuel » du régime indemnitaire et le recrutement d'un responsable des affaires administratives et ressources humaines.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement (023) est inscrit pour 606 949.64€ ; il s'agit de la prévision d'autofinancement 2021.

Les autres charges de gestion, subventions diverses et participations aux syndicats (65), sont prévues à hauteur de 512 300 €, en 2020. 467 046.51 € étaient prévus. L'augmentation est liée notamment à la participation de la commune aux frais de la maison de santé pluridisciplinaire.

Les frais financiers (66) sont estimés à 35 000 € (une légère croissance est anticipée en cas d'évolution à la hausse des taux variables).

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes 2021 s'établit à hauteur de 6 442 396.01 € et intègre l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 qui s'établit à 801 796.84€ (002).

Les prévisions de recettes des services municipaux sont prévues à la hauteur de 638 270 € (70) ; cela intègre notamment les ventes de repas aux anciens et le remboursement par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de 15 mois de salaires (décembre 2019 à novembre 2020).

Les impôts et taxes (73) sont prévus pour 3 280 927 €. Ce chiffre intègre principalement les taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation et sa compensation, la taxe locale d'électricité et l'attribution de compensation que doit nous verser la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

Le montant de l'imposition locale directe prévu pour 1 850 000 €. Les taux 2021 de la fiscalité directe locale restent identiques depuis 2012 :

- Taxe foncière bâtie : 23.50%
- Taxe foncière non bâtie : 49.64%

L'attribution de compensation de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne est inscrite pour 1 140 000 €. Ce montant est une estimation. Le fonds de péréquation intercommunal que nous reverse la Communauté de communes est prévu à hauteur de 59 000€.

Les dotations et participations (74), essentiellement versées par l'Etat, sont prévues à hauteur de 1 331 000 €.

La dotation forfaitaire est prévue pour 505 000€ (pour mémoire : 889 000 € en 2013, 590 684 en 2016 et 505 339 € en 2020).

La dotation de solidarité rurale est prévue pour 310 000€ (285 914 € en 2019 et 331 696 € en 2020).

Le montant du fonds versés par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (article 7488), est de 180 000 €. Le montant prévu est en baisse par rapport à 2020, car le fonds est calculé sur le temps de présence des enfants sur l'année N-1 et la crise sanitaire en 2020 n'a pas permis une ouverture normale de la structure.

Les revenus des immeubles et produits divers (75) devraient s'établir à hauteur de 100 000 €, conforme à l'année 2019 (101 739.83 €), l'année 2020 n'étant pas représentative (90 632.65 €).

1.2. La section d'investissement

Les prévisions d'investissement 2021 s'équilibrent 4 401 152.02 €. Elles intègrent l'autofinancement dégagé en 2020 pour 382 795.72 € en recettes d'investissement. Les restes à réaliser détaillés en annexe sont également repris pour les sommes totales de 714 435.23 € en dépenses.

1.2.1. Les dépenses d'investissement

Elles s'établissent à 4 401 152.02 € dont 3 686 716.79 € de dépenses nouvelles.

Pour les équipements et travaux pluriannuels, la section d'investissement est présentée et votée par opérations pour faciliter le suivi des travaux et acquisitions. Vous approuvez les dépenses nouvelles inscrites comme suit :

S'agissant des chapitres hors opération, la charge de la dette en capital (16) sera de 275 000 € (contre 269 731.77 € réalisés en 2020). Il est prévu d'emprunter courant 2021 pour l'aménagement du centre-ville, le prieuré Sainte Croix et les projets sur le stade de la Tête noire.

Au chapitre 204, le montant des subventions d'équipement prévu est de 125 000 € correspondant au montant à verser au titre des opérations façades, primes-acquisitions et FISAC.

Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) s'établit à 127 179.08 € et intègre les projets des espaces verts, y compris l'aménagement du cimetière et l'aménagement du rond-point route de Tours.

Pour les dépenses triées par opération, le budget primitif 2021 intègre les principaux travaux et achats suivants :

- **L'aménagement de ville** (248) intègre pour un total de 1 744 303.35 €, une réserve foncière bâtie à hauteur de 330 000 € et les travaux d'aménagement à hauteur de 1 414 303.35 € (Avenue de la République, tranches 1 et 2), la fin des travaux de rénovation des façades avenue de la République.
- **La rénovation de la piscine** est prévue pour 114 447.32 € (403).
- **En matière scolaire**, des aménagements de jeux dans la cour (hand, basket) sont prévus à l'école Raoul Janvoie à la hauteur de 12 000 € et à l'école La Garenne avec le remplacement de la porte d'accès au parking, le revêtement de sols souples des aires de jeux pour 21 192.75€ (414 et 404) ; ces montants comprennent 3000€ de matériel ou mobilier au choix des enseignants.
- S'agissant des **services techniques** (405), 121 412.47 € sont inscrits, comprenant l'achat d'un véhicule pour 22 000 € et l'achat de matériels pour 99 412.07 € comprenant la fin des travaux de couverture de l'atelier mécanique, le remplacement de logiciels et matériels informatiques, l'acquisition d'une cuve d'arrosage et d'un désherbeur ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à l'activité du service.
- Les travaux de **rénovation de l'éclairage public** (408) sont inscrits à hauteur de 255 000€ (pour les travaux Avenue de la République tranche 1 et 2).
- S'agissant de l'opération « **Mairie** » (411), 117 200 € sont prévus au BP 2021 (matériel, mobilier, logiciel et aménagement de bureaux).
- **Travaux sur voirie**, un montant de 120 970.00 € est prévu pour les abris bus et la réfection de voiries rue de La Folie et route de la déchetterie.
- **En matière culturelle**, 8500 € sont prévus pour l'opération « médiathèque » (412) pour l'achat d'un ordinateur et le changement de radiateurs pour la salle de spectacle (503). 27 950 € sont prévus pour la porte automatique, la caisse enregistreuse et les radiateurs.

- **Au camping (504)**, le changement de deux chalets, le ravalement de façades de l'accueil et la fin des travaux de clôture le long de la rivière sont prévus pour 30 000 €.
- **Au Multiaccueil la Garenne (505)**, 120 626 € sont inscrits pour réaliser le local de stockage.
- **Sur divers bâtiments (507)**, 41 729.95 € de travaux sont inscrits, qui concernent notamment l'achat de défibrillateurs, l'achat de mobilier pour la maison de service public, les travaux sur divers immeubles.
- **A la cantine scolaire (508)**, l'achat d'une marmite gaz, d'un adoucisseur et de divers matériels pour 11 700 €.
- **A la police municipale (509)** : 10 100 € sont prévus pour l'armement et l'acquisition de matériels.
- **Au stade (511)** 140 000 € sont prévus pour la mise en place de l'éclairage du terrain de rugby et la **halle des sports (514)** pour les études 20 000 €.
- 95 000 € sont budgétés pour la constitution d'une **réserve foncière (513)** sur des terrains à vendre en cas d'utilisation du droit de préemption.
- Les travaux liés à la **gestion des eaux pluviales (515)** sont inscrits à hauteur de 159 513.46 € pour les bassins d'orage.
- **Pour le Relais Assistante Maternelle intercommunal** 3000 € de dépenses d'équipement sont inscrites (517).
- 373 141.31 € sont budgétés pour la réfection de la toiture du **Prieuré sainte Croix (518)**.
- **Pour la vidéo protection (519)** est prévue 5 000 €.
- **Pour la chaufferie Biomasse (521)** la poursuite des études est prévue à hauteur de 69 148 €.
- **A la Vallée des Ponts (523)** sont prévus 20 256 € pour l'éco-pâturage et une étude de biodiversité.

1.2.2. Les recettes d'investissement

Elles s'établissent 4 401 152.02 € et comprennent:

- L'autofinancement issu des résultats 2020 pour 382 795.72 € (001)
- La prévision d'autofinancement 2020 de 606 949.64 € (021)
- le FCTVA pour 115 000€
- la taxe d'aménagement pour 10 000 €
- les diverses subventions nouvelles réparties par opération pour 867 271 €
- l'emprunt de 1 717 197,26€, pour les opérations de l'aménagement du centre-ville et le Prieuré Sainte Croix.

CONCLUSION

Monsieur le Maire propose d'approuver :

- le budget général primitif 2021
- le programme d'investissement 2021
- le maintien des taux d'imposition 2021 au niveau des taux 2020, soit
 - Taxe foncière bâtie : 23.50%
 - Taxe foncière non bâtie : 49.64%

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

6 442 396,01 € en section de fonctionnement
4 401 152,02 € en section d'investissement

POINT N° 2 – DEFINITION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les taux 2021 permettant le calcul des impositions locales.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 23,5 %**
- Taxe foncière non bâtie : 49,64 %**

POINT N° 3 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA REGIE DES EAUX

Les résultats prévisionnels 2020 s'établissent comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses	455 545,07	Résultat de l'exercice	240 388,08
Recettes	695 933,15	Report N-1	204 576,27
		Résultat de clôture	444 964,35
Investissement			
Dépenses	131 408,29	Résultat de l'exercice	31 022,25
Recettes	162 430,54	Report N-1	100 068,08
		Résultat de clôture	131 090,33
Restes à réaliser			
Dépenses =	50 703,80	TOTAL R.A.R. N	- 50 703,80
Recettes =			
Excédent d'investissement globalisé			80 386,53

Budget Primitif exercice N+1 (2021)

Fonctionnement			
Dépenses	1 011 370,45	Résultat de clôture N	444 964,35
Recettes	1 011 370,45	Réserves 1068 invest	
Equilibre	-	Réserves sup. 1068	
		à reporter 002	
		Excédent Fonct	444 964,35
Investissement			
Dépenses	1 378 867,70	à reporter 001	
Recettes	1 378 867,70	Excédent invest	80 386,53
Equilibre	-		
		AUTOFINANCEMENT	
		023 Virement à section Invest.	440 206,55

Les résultats prévisionnels de 2020 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de + 240 388,08 €, soit un excédent global de fonctionnement de + 444 964,35€ avec le report de l'année précédente.

La section d'investissement affiche un résultat prévisionnel 2020 de + 31 022,25 € auquel il faut additionner l'excédent reporté de 100 068,08€ et les restes à réaliser (- 50 703,80 €) pour obtenir le résultat global d'investissement 2020 de 80 386,53€.

L'affectation de résultat pour 2020 reportée sur 2021 sera donc de + 444 964.35 € en fonctionnement et + 80 386.53 € en investissement.

2.1. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 1 011 370.45 € en dépenses et recettes.

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (d'un montant global de 145 063.90 €) intègrent les frais de fonctionnement courant de ce service.

- Les travaux d'entretien sont inscrits pour 31 913.90 €.
- Ce chapitre recouvre le versement de la redevance sur le prélèvement à la source pour 20 000€ qui est également prévue en recettes de fonctionnement puisque la commune perçoit les sommes sur les usagers avant de les reverser aux administrations destinataires.
- Les frais de personnel (012) sont prévus pour 150 000 €, soit 15 mois correspondant au dernier trimestre 2019 et à l'année 2020 (remboursement au budget général).
- Le versement de la redevance pollution est inscrit pour 65 000 € (014) : cette somme est également prévue en recettes, comme la redevance de prélèvement à la source, mais elle est payée avec une année de décalage par rapport à l'encaissement.
- Les intérêts d'emprunt (66) sont inscrits pour 13 000 €.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est estimé à 440 206.55 € (023) : le budget de la régie dégage donc de l'autofinancement en croissance, du fait de l'augmentation des consommations d'eau en 2020 ce qui permet d'envisager des investissements.

2.1.2. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 1 011 370.45 €. Elles sont essentiellement composées de la vente d'eau, des abonnements et des taxes afférentes ainsi que des travaux sur branchement et sont inscrites pour 515 000 € (70).

L'excédent de fonctionnement 2020 (002) est reporté pour 444 964.35 €.

2-2 - La section d'investissement

Elle s'équilibre à 1 378 867.70 €.

2-2-1- Les dépenses d'investissement

Le montant total de la section intègre 1 328 163.90 € en dépenses nouvelles et comprend les opérations suivantes :

- Le remboursement du capital de l'emprunt pour 22 000 € (1641)
- L'acquisition de matériels (chapitre 500) pour 30 000 €
- Les travaux sur le réseau (chapitre 501) pour 1 304 803.80 € (Remplacement des conduites et branchement Rue Louis Braille et rue des Hervaux, travaux sur le château d'eau, remplacement des canalisations défectueuses dans les hameaux.

2.2.2. Les recettes d'investissement

Elles sont principalement composées comme suit :

- La prévision d'autofinancement 2021 de 440 206.55 € (021)
- Les subventions d'investissement pour 380 200 € (131)
- L'emprunt pour un montant de 261 270.82 €

CONCLUSION

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 de la régie des eaux.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la régie des eaux qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

1 011 370,45 € en section de fonctionnement

1 378 867,70 € en section d'investissement

POINT N° 4 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

Les résultats 2020 s'établissent comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses	367 883,69		
		Résultat de l'exercice	133 448,36
Recettes	501 332,05		
		Report N-1	259 961,68
		Résultat de clôture	393 410,04
Investissement			
Dépenses	125 274,23		
		Résultat de l'exercice	63 211,32
Recettes	188 485,55		
		Report N-1	288 267,41
		Résultat de clôture	351 478,73
Restes à réaliser			
Dépenses =	37 110,29		
Recettes =	-		
		TOTAL R.A.R. N	- 37 110,29
		Excédent d'investissement globalisé	314 368,44

Budget Primitif exercice N+1 (2020)

Fonctionnement			
Dépenses	841 410,04	Résultat de clôture N	393 410,04
Recettes	841 410,04	Réserves 1068 invest	
Equilibre	-	Réserves sup. 1068	-
		à reporter 002	
		Excédent Fonct	393 410,04
Investissement		à reporter 001	
Dépenses	764 400,00	Excédent invest	314 368,44
Recettes	764 400,00		
Equilibre	-		
		AUTOFINANCEMENT	
		023 Virement à section Invest	102 031,56
		021 Virement de section Fonct.	102 031,56
		68 Provision	

Avec le report antérieur de 259 961,68 €, le résultat de clôture 2020 s'établit à + 393 410,04 €.

La section d'investissement 2020 affiche un résultat excédentaire de 63 211,32 € auquel il faut additionner l'excédent reporté de + 288 267,41 € pour obtenir le résultat de clôture d'investissement 2021 de + 351 478,73 €, auxquels sont déduits les restes à réaliser d'un montant de 37 110,29€, ce qui porte l'excédent d'investissement globalisé à 314 368,44€.

3.1. La section de fonctionnement

Elle s'établit à 841 410.04 € en dépenses et recettes.

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées principalement :

- des charges à caractère général (011) pour 137 341.21 € ; celles-ci intègrent notamment les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien du réseau et de la station d'épuration pour 64 341 € dont le montant est toujours prévu avec une marge permettant de faire face aux imprévus.
- des frais de personnel pour 65 000 € (remboursement au budget général) (012)
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imposée par l'agence de l'eau (014) est prévue à hauteur de 30 000 €.
- des charges financières pour 12 000 € (66)
- de l'annulation éventuelle de titres sur exercice antérieur prévue pour 4 500 € (67)
- de l'amortissement des travaux est inscrit pour 200 000 € (opération d'ordre)

3.1.2. Les recettes de fonctionnement

L'excédent 2020 est reporté pour 393 410.04 € (002).

Le produit des recettes d'assainissement est prévu pour 380 000 € (70), dont 350 000 € de redevances assainissement/abonnement, 3000€ de travaux et 27 000 € de redevance reversée à l'agence de l'eau.

Les redevances à payer par les vidangeurs professionnels désirant accéder à la station sont prévus pour 20 000 € (75).

3-2- La section d'investissement

Elle s'établit à 764 400 € en dépenses et recettes.

3-2-1- Les dépenses d'investissement

Elles intègrent :

- le remboursement de l'emprunt pour 22 000 € (16)
- des travaux sur réseaux (opération 501) pour 662 500 € comprenant la réalisation de micro-stations sur les hameaux de La Paudière, d'Heurtebise et de la Chatonnière pour un montant de 407 000 € ainsi que l'avenue de la République à hauteur de 90 000 €

3.2.2. Les recettes d'investissement

L'excédent est inscrit pour 393 410.04 €.

Les subventions sont prévues pour 148 000 € correspondant aux subventions pour la réalisation des micro-stations.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer le budget compte tenu de l'excédent.

L'amortissement est inscrit à hauteur de 200 000 €.

CONCLUSION

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2021 du service assainissement.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la régie d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

841 410,04 € en section de fonctionnement

764 400,00 € en section d'investissement

POINT N° 5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Monsieur le Maire présente le programme de travaux pour les années 2021 à 2023 au Camping de la Tête Noire comme suit :

- Rénovation des façades du bâtiment de l'accueil
- Rénovation de la clôture le long de l'Indre
- Acquisition de deux chalets destinés à la location saisonnière
- Remplacement des menuiseries des blocs sanitaires 1 et 2

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux pour les années 2021 à 2023 au Camping de la Tête Noire et le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	80 000 €	Conseil Départemental au titre du fonds d'aide à l'hébergement touristique	16 000 €
		Autofinancement	64 000 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique, d'un montant de 16 000 € afin qu'il cofinance le programme de travaux du Camping de la Tête Noire d'un montant de 80 000 € HT.

POINT N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D’ACTION RURALE

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à des travaux d’agrandissement du cimetière communal qui se dérouleront comme suit :

- Création de voiries nouvelles nécessaires à l’agrandissement
- Création d’un kiosque et d’un puit de dispersion au jardin du souvenir
- Plantation de végétaux grimpants sur des ossatures en bois dans le jardin du souvenir

Monsieur VILLIN, adjoint au Maire en charge des affaires funéraires rappelle que le nombre d’espaces disponibles dans un cimetière doit être cinq fois celui d’inhumations dans une année civile. Il précise qu’en 2020, Buzançais a compté 46 inhumations soit 7 de plus qu’en 2019.

Actuellement, le cimetière de Buzançais a besoin de 150 espaces disponibles sachant que 20 concessions font actuellement l’objet d’une procédure de reprise.

Monsieur VILLIN précise que l’agrandissement s’effectue du côté des ateliers des services techniques.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le programme de travaux 2021 pour l’agrandissement du cimetière et le plan de financement de cette opération qui s’établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	41 000 €	Conseil Départemental au titre du fonds d’action rurale	32 000 €
		Autofinancement	9 000 €
TOTAL	41 000 €	TOTAL	41 000 €

Le conseil municipal accepte, à l’unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d’Action Rurale, d’un montant de 32 000 € afin qu’il cofinance le programme de travaux d’agrandissement du cimetière d’un montant de 41 000 € HT.

POINT N° 7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D’EAU POTABLE RELARGUANT DU CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM)

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l’étude patrimoniale Alimentation en Eau Potable (AEP) réalisée de 2018 à 2020 font apparaître des teneurs en chlorure de vinyle monomère supérieures aux normes requises sur une partie du réseau de distribution.

Il précise qu'il convient de définir un programme de travaux sur le réseau de distribution pour les années 2021 et 2022, afin de sécuriser l'alimentation en eau sur les secteurs identifiés par l'étude.

Il indique que le programme de travaux est défini comme suit pour les années 2021 et 2022 :

Tranche n°1

secteur 1 (l'Egaillé, le Grand Chaventon)

Tranche n°2

secteur 2 (le Petit Chaventon, la Chatonnière)

secteur 3 (Manzay)

secteur 4 (Le Ruisseau Clopé)

Madame POULAIN demande si la présence de CVM constitue un danger pour la santé des usagers.

Monsieur PIVOT précise qu'il s'agit de travaux préconisés par l'Agence Régionale de Santé qui sont réalisés à titre préventif. Il précise que dans certaines canalisations l'eau n'est pas suffisamment renouvelée et que la stagnation d'eau favorise la formation de CVM.

Madame LALANGE demande si d'autres études ont été réalisées auparavant.

Monsieur PIVOT précise qu'il s'agit des premières études réalisées à Buzançais.

Madame YVERNAULT-TROTIGNON demande si d'autres canalisations présentent ce même problème.

Monsieur PIVOT précise qu'à ce jour les secteurs prioritaires sont ceux faisant l'objet du présent programme de travaux.

Madame LALANGE remarque que d'ici 5 à 10 ans d'autres canalisations pourraient présenter des problématiques similaires.

Monsieur PIVOT répond que c'est effectivement une possibilité.

Monsieur BOUCHER demande quelle est la quantité de canalisations changées sur cette opération par rapport à l'ensemble du réseau.

Monsieur PIVOT indique que l'opération actuelle représente un changement de 8 kilomètres de canalisations sur un réseau d'environ 80 km au total.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux sur le réseau de distribution pour les années 2021 et 2022 et le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 212 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne - AELB	606 000 €
		Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL	363 600 €
		Autofinancement	242 400 €
TOTAL	1 212 000 €	TOTAL	1 212 000 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 606 000 € et l'Etat à hauteur de 363 000 € au titre de la DSIL afin qu'ils cofinancent le programme de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable relarguant du CVM.

POINT N° 8 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE TRAITEMENT OU DE REFOULEMENT DES EAUX COLLECTÉES SUR LES HAMEAUX DE LA PAUDIÈRE, HEURTEBISE, ET LA CHATONNIÈRE

Monsieur le Maire explique que la commune de Buzançais dispose de plusieurs systèmes d'assainissement indépendants dont certains ne permettent pas de traiter correctement les effluents collectés, particulièrement ceux des hameaux de La Paudière, d'Heurtebise et de La Chatonnière.

Il indique qu'il convient de définir un programme de travaux pour le traitement ou le refoulement des eaux usées collectées sur les hameaux de La Paudière, d'Heurtebise et de La Chatonnière.

Monsieur PIVOT précise que ces trois secteurs sont équipés d'un système ancien devenu obsolète.

Monsieur BOUCHER demande quels seront les systèmes retenus pour les secteurs en question.

Monsieur PIVOT explique que Les hameaux de La Paudière et Heurtebise seront équipés d'un système de refoulement dans le réseau et que le hameau de La Chatonnière bénéficiera d'une micro station. Ces choix seront à confirmer en fonction des préconisations dispensées par le cabinet de maîtrise d'œuvre retenu pour ce programme de travaux et en fonction des coûts de maintenance que généreront les différents systèmes.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux relatif au traitement ou au refoulement des eaux usées collectées sur les hameaux de La Paudière, d'Heurtebise et de La Chatonnière qui s'établit comme suit :

- Tranche ferme : La Paudière**
- Tranche conditionnelle n°1 : Heurtebise**
- Tranche conditionnelle n°2 : La Chatonnière**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	544 630 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL	163 389 €
		Autofinancement	381 241 €
TOTAL	544 630 €	TOTAL	544 630 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter l'Etat à hauteur de 163 389 € au titre de la DSIL afin qu'elle cofinance le programme de travaux relatif au traitement ou au refoulement des eaux usées collectées sur les hameaux de La Paudière, d'Heurtebise et de La Chatonnière.

POINT N° 9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES ET DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir un programme de travaux pour les travaux de remplacement des conduites et des branchements d'eau potable, pour les années 2021 à 2023.

Monsieur BOUCHER demande qu'elle est la nature exacte de ces travaux.

Monsieur PIVOT qu'il s'agit de remplacer des conduites d'eau vétustes qui présentent des fuites de plus en plus fréquentes.

Monsieur BOUCHER demande quel est le taux de fuite actuel.

Monsieur PIVOT indique que ce taux est estimé aujourd'hui à 19%.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera intéressant d'avoir cette information à l'issue de la phase de travaux.

Monsieur PIVOT indique qu'il conviendra alors de comparer le nombre de m² facturé avec le nombre de m² consommé.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux pour le remplacement des conduites et des branchements d'eau potable comme suit :

- Tranche ferme : rue Louis Braille et rue des Hervaux
- Tranche conditionnelle n°1 : route de Saint Genou et route de La Folie
- Tranche conditionnelle n°2 : route d'Habilly et Bonneau

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 023 000 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL	306 900 €
		Agence de l'Eau Loire Bretagne - AELB	50 000
		Autofinancement	666 100 €
TOTAL	1 023 000 €	TOTAL	1 023 000 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50 000 € et l'Etat à hauteur de 306 900 € au titre de la DSIL afin qu'ils cofinancent le programme de travaux pour le remplacement des conduites et des branchements d'eau potable.

POINT N° 10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements de sécurité au bénéfice des agents du service de Police Municipale.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'équipements de sécurité au bénéfice des agents du service de Police Municipale et le plan de financement afférent à cette opération qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'équipements	4 250 €	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation	2 125 €
		Autofinancement	2 125 €
TOTAL	4 250€	TOTAL	4 250 €

POINT N° 11 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter, au titre de l'année 2021, les subventions aux associations d'intérêt local et à diverses structures œuvrant pour l'intérêt local.

Monsieur THOMAS précise que la municipalité a fait le choix de maintenir les subventions aux associations à la même hauteur que les années précédentes malgré l'absence d'événements et manifestations organisés par celles-ci.

La commune souhaite maintenir son soutien au monde associatif Buzancéen.

Madame LALANGE remercie la municipalité au nom de l'ensemble des associations et confirme qu'il conviendra, quand la situation sanitaire actuelle le permettra, de recréer un lien social entre les gens et remotiver les bénévoles.

Monsieur MABILLE approuve Madame LALANGE pour ses propos et confirme que toutes les collectivités n'ont pas le même positionnement que Buzançais vis-à-vis du monde associatif. Il remarque cependant une baisse des adhérents.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

<u>Associations</u>	<u>Montant voté au titre de l'année 2021</u>	<u>observation</u>
Associations d'animation		
Association pour la Foire aux Plants	200 € Le versement de la subvention est conditionné à l'organisation de la Foire aux Plants en 2021	C. AUSOURD ne prend pas part au vote
Club Colombophile	200,00 €	
Amicale harmonie de Buzançais	1 000,00 €	
Animation Loisirs du Carroir Notre-Dame	100,00 €	
TOTAL	1 500,00 €	
Coopératives scolaires		
Coopérative scolaire de l'école La Garenne	4 700,00 €	
Coopérative scolaire de l'école Raoul Janvoie	9 800,00 €	
TOTAL	14 500,00 €	
Associations culturelles		
Club Photo	200,00 €	
Comité de Jumelage Pologne Buzançais - Nidzica - Ste Gemme	1 000,00 €	R. BLANCHET, N. THOMAS et C. LALANGE ne prennent pas part au vote
Comité de Jumelage Italie Buzançais - Merate	1 000,00 €	R. BLANCHET, N. THOMAS, F. GRIMAUT, L. MABILLE, C. LALANGE ne prennent pas part au vote
Couleurs et vie	150,00 €	
GHAB - Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais	400,00 €	R. BLANCHET, N. THOMAS, M. YVERNAULT-TROTKIGNON, L. MABILLE ne prennent pas part au vote
CinéOff	3 551 € et 1 500 € de subvention exceptionnelle. la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ constitue un soutien à Ciné Off, qui rencontre des difficultés suite à la fermeture des salles de cinéma compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Il s'agit de maintenir l'activité cinéma à Buzançais	
TOTAL	7 811,00 €	
Associations patriotiques		
ANACR Ass. Nat. Anc. Comb. Résistance	85,00 €	R. BLANCHET ne prend pas part au vote
Société Nationale d'Entre Aide de la Médaille Militaire	85,00 €	
U.N.C.	85,00 €	R. BLANCHET, L. MABILLE, E. BEAUSSIER ne prennent pas part au vote
F.N.A.C.A. Algérie Maroc Tunisie	85,00 €	
Le Souvenir Français	85,00 €	R. BLANCHET ne prend pas part au vote
TOTAL	425,00 €	
Associations sociales		
Amicale des Donneurs de Sang	700,00 €	R. BLANCHET, N. THOMAS, C. PIVOT, L. MABILLE, E. BEAUSSIER et N. BIGOT ne prennent pas part au vote
Association Familiale	700,00 €	C. LALANGE et C. GILLES ne prennent pas part au vote
Club "Chez Nous"	300,00 €	C. LALANGE ne prend pas part au vote
Comité des œuvres sociales de la Mairie	30 000,00 €	
Les Restaurants du Cœur de l'Indre	150,00 €	C. BARRAULT ne prend pas part au vote
Tout pour rien	100,00 €	L. MABILLE ne prend pas part au vote
Voir ensemble	85,00 €	
Secours Catholique	200,00 €	
Epicierie social Nos 4 Pains	150,00 €	C. LALANGE ne prend pas part au vote
Action Buzançaise Citoyenne	100,00 €	L. MABILLE ne prend pas part au vote
TOTAL	32 485,00 €	
Associations sportives		
A.C.S.B	44 000,00 €	N. THOMAS, F. GRIMAUT, P. BOUCHER, N. LAVALD ne prennent pas part au vote
Association Sportive du Collège Les Sablons	460,00 €	N. THOMAS ne prend pas part au vote
Judo	480,00 €	
Gymnastique volontaire	200,00 €	
Club triathlon Sports Oxygène Nature Val de l'Indre - SONVI	700 €. Le versement de la subvention est conditionné à l'adhésion de SONVI à l'ACSB	
TOTAL	45 140,00 €	
Divers		
Prévention routière	100,00 €	
TOTAL	100,00 €	
TOTAL GENERAL 2021	102 661,00 €	

POINT N° 12 – GARANTIE D’EMPRUNT AU BENEFICE DE L’OPAC POUR L’OPERATION DE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS RUE ANTHONY RATIER

Monsieur le Maire explique que l’OPAC sollicite la collectivité pour garantir l’emprunt relatif au programme de construction de 21 logements rue Antony Ratier à Buzançais.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal accorde, à l’unanimité, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 2 339 445 € souscrit par l’Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116391 constitué de cinq lignes de prêt.

POINT N° 13 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D’AMENAGEMENT D’ARRETS DE BUS ELIGIBLES AU FCTVA

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales, dès lors qu’elles sont compétentes en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses d’investissement afférentes à des travaux qu’elles réalisent sur le domaine public routier de l’Etat ou d’une collectivité territoriale.

Il précise qu’il convient de permettre à la commune de Buzançais de bénéficier du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les travaux d’aménagement de deux arrêts de bus le long de la RD 943 – Zone Industrielle Buzançais – Val de l’Indre.

Madame YVERNAULT-TROTIGNON rappelle que la ville de Buzançais travaille depuis plusieurs mois en partenariat avec la Région Centre et le Département de l’Indre sur ce projet essentiel au confortement de la mobilité en milieu rural.

Elle précise que les services de la Région ont validé le principe de la gratuité des transports au sein de la commune de Buzançais.

Elle indique que les travaux de construction d’une plateforme seront prochainement réalisés sur la zone industrielle Buzançais Val de l’Indre. En centre ville l’arrêt se situera au Landais afin de faciliter l’accès des usagers à la Maison de santé pluridisciplinaire et au marché hebdomadaire.

Madame LALANGE demande comment sera aménagé l’arrêt du centre ville.

Monsieur VILLIN précise qu’en centre ville l’arrêt sera matérialisé par un marquage au sol.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal, autorise, à l’unanimité, le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de l’Indre pour la réalisation des travaux

d'aménagement de deux arrêts de bus le long de la RD 943 – Zone Industrielle Buzançais – Val de l'Indre.

POINT N° 14 – FACTURATION DE MATERIEL ENDOMMAGE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'une intervention, sur le château d'eau, par l'entreprise IDLINK, pour le compte de l'opérateur FREE Mobile afin d'effectuer le tirage de fibres, l'entreprise a endommagé la serrure du château d'eau.

Il explique qu'il convient d'émettre un titre de recettes à destination de l'entreprise IDLINK d'un montant de 32,51 € pour le remboursement de la serrure endommagée.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à émettre un titre de recettes à destination de l'entreprise IDLINK pour un montant de 32,51 € HT pour le remboursement de la serrure endommagée.

POINT N° 15 – CONVENTION AVEC L'UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (URHAJ) POUR LA GESTION DES LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec l'URHAJ en date du 1^{er} février 2018 afin de réaliser une étude des besoins en logement temporaires pour les jeunes travailleurs, qui démontre la nécessité de proposer des logements en colocation à destination de ce public.

Il rappelle également la délibération en date du 13 novembre 2019 qui approuve le projet de convention expérimentale avec l'URHAJ lui confiant la gestion de quatre chambres situées au Landais 2, rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais.

Compte tenu de la réussite de cette expérimentation qui a permis de loger 4 jeunes sur l'année 2020, la commune de Buzançais a décidé de poursuivre et de développer cette démarche.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec l'URHAJ lui confiant la gestion de 4 chambres situées au Landais, décrites dans cette convention, et celles qui seront réalisées courant 2021 au sein du logement situé Place de Gaulle. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POINT N° 16 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE LA COMMUNE DE CHATEAUROUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de renouveler la convention avec la commune de Châteauroux pour définir les conditions dans lesquelles les enfants originaires de Buzançais pourront être scolarisés à Châteauroux, et inversement, de fixer les modalités financières de cet accueil.

Monsieur VILLIN explique que chaque année la commune de Châteauroux sollicite la commune de Buzançais pour participer aux frais de scolarité des enfants Buzancéen inscrits à Châteauroux.

Par ailleurs, la commune de Buzançais sollicite également une participation financière des communes dont les enfants sont inscrits dans les écoles buzancéennes.

Monsieur VILLIN explique que la commune de Buzançais accepte dans ses écoles uniquement les enfants qui bénéficient de l'autorisation du Maire de leur commune d'origine qui autorise la famille à inscrire les enfants à Buzançais.

Les enfants habitant la commune de La Chapelle Orthemale sont automatiquement inscrits à Buzançais faute d'école dans leur village. Les enfants habitant Tesseau (commune de Saint Lactencin) sont également scolarisés à Buzançais pour des raisons de proximité géographique.

Monsieur VILLIN rappelle que la commune de Buzançais pratique depuis de nombreuses années le principe d'égalité qui consiste à solliciter une participation financière de toutes les communes dont les enfants sont inscrits à Buzançais.

Madame LALANGE remarque que le coût par enfant est différent.

Monsieur VILLIN explique que chaque commune estime un coût par enfant.

Monsieur VILLIN précise également que la commune de Buzançais participe aux frais de scolarité des enfants Buzancéens inscrits à l'école privée de l'Immaculée Conception. La participation varie en fonction du nombre d'enfant inscrit par an.

Il propose aux membres du conseil municipal de leur communiquer les statistiques de ces inscriptions sur 4 ans.

Monsieur THOMAS ajoute que la commune de Buzançais ne sera pas touchée, cette année, par une fermeture de classe.

La commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention entre Buzançais et Châteauroux qui entérine le principe du versement de participations annuelles à la commune de Châteauroux en cas d'inscription d'un enfant de Buzançais dans une école castelroussine et prévoit l'émission d'un titre de recettes en cas d'inscription d'un enfant de Châteauroux dans une école buzancéenne, dès lors :

-que la dérogation a reçu un avis favorable de la part du maire de la commune de domiciliation de l'enfant ou de son représentant

ou

-que la dérogation est de droit en vertu des textes précités

Les participations s'établiront comme suit pour un enfant buzancéen scolarisé à Châteauroux :

403,18 € par année scolaire et par enfant scolarisé en école élémentaire

963,19 € par année scolaire et par enfant scolarisé en école maternelle

Les participations s'établiront comme suit pour un enfant castelroussin scolarisé à Buzançais :

336€ par année scolaire et par enfant scolarisé en école élémentaire

800€ par année scolaire et par enfant scolarisé en école maternelle

POINT N° 17 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES MEDIATHEQUES DE NIHERNE ET VILLEDIEU SUR INDRE

Monsieur le Maire indique que les médiathèques Jean Duplaix, de Buzançais, et les médiathèques de Villedieu sur Indre et Niherne travaillent de façon partenariale pour répondre de façon cohérente aux besoins culturels de la population du territoire.

Il précise qu'il convient de formaliser ces relations dans le cadre d'une convention afin d'officialiser ce partenariat, fruit d'une volonté partagée des différents acteurs qui bénéficie avant tout à l'utilisateur.

Madame VERKEN précise que ce partenariat est déjà en place et que de nombreuses animations, ateliers, projets...sont déjà organisés et conduits en partenariat avec les médiathèques de Niherne et Villedieu sur Indre. Il s'agit de reconduire la convention actuellement en cours.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les communes de Villedieu sur Indre et Niherne définissant le cadre partenarial du travail concerté des médiathèques des trois communes.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et en vertu des délibérations n°2020/30 du 26 mai 2020 et n° 2020/84 du 23 septembre 2020.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE	
Décision du 23.12.2020	Signature d'une convention avec Indre Nature pour un appui technique à la commune dans le cadre de l'aménagement et la valorisation des prairies situées en bordure de l'Indre. Montant de la prestation : 14 175 €
Décision du 23.12.2020	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre relatif au programme de travaux de traitement ou de refoulement des eaux usées collectées sur les hameaux de La Chatonnière, Heutebise et La Paudière, avec le bureau d'étude SAFEGE SAS, 20 rue André Dessaux 45400 FLEURY LES AUBRAIS. Montant prévisionnel des travaux : 509 000 € HT Montant de la prestation : 35 630 € HT
Décision du 26.01.2021	Signature du marché pour les travaux d'éclairage public sur la commune de Buzançais, pour une durée de 4 ans, avec l'entreprise BOUYGUES Energies et Services Centre Touraine/Berry ZA Carrefour en Touraine 1, rue Alfred Kastler 37510 BALLAN MIRE.

Décision du 28.01.2021	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable en PVC relarguant du CVM, avec le cabinet MERLIN, 810 rue Léonard de Vinci - 45400 SEMOY pour un montant de 39 585 € HT.
-----------------------------------	--

QUESTIONS DIVERSES

Madame LALANGE constate des ouvertures et fermetures de commerces, elle demande un point sur l'activité commerciale à Buzançais.

Madame YVERNAULT-TROTIGNON confirme des mouvements au sein des commerces de Buzançais mais précise que la commune ne peut intervenir dans le cadre des initiatives privées.

La séance est levée à vingt heures et trente minutes.

Régis BLANCHET
Docteur en Economie
Maire de Buzançais
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre

